



Fonds régions et ruralité — volet 2

**Rapport d'activités
pour la période du
1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Rapport à l'intention :

- **du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**
- **des citoyens de Vaudreuil-Soulanges**

Transmis à titre informatif :

- **au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Adopté le 23 avril 2025

Fonds régions et ruralité — volet 2
Rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
Rapport à l'intention du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des citoyens de Vaudreuil-Soulanges.

Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges

Avril 2025

Table des matières

1. Mise en contexte	4
1.1 Les objectifs du Fonds régions et ruralité — volet 2	4
1.2 Les étapes menant à l'utilisation des sommes	5
2. Rappel des priorités d'intervention	6
3. Ressources financières du FRR et répartition	8
3.1 Répartition du FRR selon les priorités d'intervention	8
3.2 Montants consacrés à l'administration du FRR	8
3.3 Montants consacrés à la concertation des intervenants interpellés par le FRR	8
4. Bilan des activités par priorité d'intervention	9
4.1 Contribution au développement économique du territoire de Vaudreuil-Soulanges	9
4.2 Poursuite de la mobilisation au sein des communautés et encourager leurs initiatives	11
4.3 Soutien au développement des projets structurants dans la MRC	12
Annexe 1 – Liste du soutien accordé aux initiatives du territoire	14

1. Mise en contexte

Le projet de loi n° 47 - *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR).

Le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020. Il est doté d'une enveloppe totalisant près de 1,3 G\$ pour la durée du Partenariat 2020-2025 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Ainsi, des crédits s'élevant à 250 M\$ y sont prévus pour 2020, lesquels passeront à 267,5 M\$ pour chaque année suivante, et ce, jusqu'en 2025.

Le volet 2 du programme concerne le soutien à la compétence de développement local et régional. Ce volet vise à appuyer, en complémentarité à d'autres programmes gouvernementaux, dans leurs champs de compétence, tout effort de développement local et régional des MRC.

La MRC assume donc la gestion de ce volet. Il lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu. Ainsi, selon les priorités et politiques de la MRC, peuvent être admissibles à une aide technique ou à une subvention de celle-ci :

- les organismes municipaux (incluant la MRC elle-même) ;
- les conseils de bande des communautés autochtones ;
- les coopératives ;
- les organismes à but non lucratif ;
- les entreprises (privées ou d'économie sociale), à l'exception des entreprises privées du secteur financier ;
- les personnes souhaitant démarrer une entreprise ;
- les organismes des réseaux de l'éducation ;
- les artistes professionnels ou des regroupements d'artistes professionnels, dans le cadre d'ententes sectorielles de développement avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.

À cet effet, la MRC s'est engagée à réaliser annuellement un rapport d'activités et de le rendre disponible au MAMH et à ses citoyens. Le présent document concerne la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

1.1 Les objectifs du *Fonds régions et ruralité — volet 2*

Conformément à l'entente de gestion conclue avec le gouvernement, les mesures auxquelles les MRC peuvent affecter les sommes reçues dans le cadre de ce volet peuvent notamment porter sur les objets suivants :

- la réalisation de leurs mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement ;

- le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental ;
- l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- le soutien au développement rural.

1.2 Les étapes menant à l'utilisation des sommes

Adoption des priorités d'interventions

La MRC a établi, en regard aux dispositions de l'entente conclue avec le MAMH, ses priorités pour l'utilisation du FRR. Ces priorités ont été identifiées à partir des outils existants de planification. Les priorités ont été considérées par le conseil le 24 février 2024 lors de la répartition de l'enveloppe du FRR. Les libellés finaux de ces priorités ont été déposés dans le site Internet de la MRC.

Adoption des politiques de soutien

Les règles d'utilisation des sommes du FRR de Vaudreuil-Soulanges sont incluses dans les politiques de soutien aux entreprises et celles aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Ces politiques sont disponibles dans le site Internet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Ces outils ont été développés afin d'informer la communauté d'affaires, les organismes et les municipalités locales sur les leviers existants pour la réalisation de leurs projets, de la façon d'obtenir du financement ou des subventions ainsi que des règles d'attribution. Ces politiques ont été adoptées le 24 février 2024.

- La *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* a été adoptée sous la forme du *Fonds de développement des communautés* (FDC).
- La *Politique de soutien aux entreprises* représente l'offre de services de DEV.

2. Rappel des priorités d'intervention

Le conseil de la MRC a manifesté sa volonté de poursuivre les efforts mis en place dans les dernières années pour soutenir le développement local et régional. Il est proposé d'affecter les sommes du FRR selon les priorités d'interventions régionales incluses dans les diverses politiques et programmes déjà reconnus par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, soit la *Politique de développement social durable* (PDSD) et le plan stratégique de DEV.

Notez que les priorités ne sont pas présentées par ordre d'importance.

A- Contribuer au développement économique du territoire de Vaudreuil-Soulanges

Acteur interpellé : DEV Vaudreuil-Soulanges

Secteurs priorisés : *agri-agro, vitalité commerciale, industrie touristique, innovation technologique, logistique et transport, science de la vie et technologie de la santé et services aux entreprises.*

- Stimuler et soutenir l'émergence de projets entrepreneuriaux sur le territoire (incluant les entreprises d'économie sociale) ;
- Accompagner les entrepreneurs dans leurs projets à tous les stades du développement de leur entreprise ;
- Soutenir les jeunes entrepreneurs, notamment par le maintien du *Fonds de Soutien à l'entrepreneuriat* (FSE) ;
- Encourager le démarrage, le développement et la consolidation des initiatives d'économie sociale, notamment par le maintien du *Fonds de développement des entreprises d'économie sociale* (FDEÉS) ;
- Fonds destinés à l'industrie touristique : *Fonds de soutien aux attraits et expériences touristiques* (FSAET) ;
- *Programme d'appui à la relance économique des entreprises* (PARÉE) ;
- Contribuer au développement des savoirs et des connaissances des espaces économiques et des entreprises de Vaudreuil-Soulanges ;
- Positionner avantageusement le territoire par le biais d'actions de prospection ciblée ;
- Réaliser son plan stratégique.

B- Poursuivre la mobilisation au sein des communautés et encourager leurs initiatives

Acteurs interpellés : MRC, DEV, municipalités locales, OBNL/coopératives, citoyens

- Maintenir les outils d'accompagnement et de soutien aux municipalités et à leurs communautés ;
- Encourager les nouvelles initiatives en mettant à la disposition des promoteurs un fonds similaire au Pacte rural issu de l'ancienne *Politique nationale de la ruralité* ;
- Favoriser l'émergence de projets et d'initiatives en matière de développement régional permettant la complémentarité des municipalités rurales et urbaines.

C- Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC

Acteur interpellé : conseil de la MRC

- Répondre à toute opportunité en matière de développement (au sens large).

3. Ressources financières du FRR et répartition

Le montant total du *Fonds régions et ruralité — volet 2* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges fut de 1 454 202 \$ pour l'entente 2024-2025. À ce montant s'ajoute 294 187 \$ provenant de l'entente 2023-2024.

Aucune entente sectorielle de développement local ou régional n'a été conclue avec des ministères ou des organismes du gouvernement dans le but d'accroître le montant disponible dans le cadre de l'enveloppe du FRR.

3.1 Répartition du FRR selon les priorités d'intervention

A) Contribuer au développement économique du territoire de Vaudreuil-Soulanges :

- Soutien à la mission de développement local de DEV, incluant :
 - o L'entrepreneuriat et l'économie sociale ;
 - o Le soutien à l'innovation touristique ;
 - o La promotion des attraits touristiques ;
 - o Le soutien aux navettes fluviales régionales.

880 000 \$

B) Poursuivre la mobilisation au sein des communautés et encourager leurs initiatives :

- Fonds pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité des milieux de vie (100 000 \$) ;
- Fonds disponibles au conseil de la MRC pour soutenir les projets structurants (768 389 \$).

868 389 \$

3.2 Montants consacrés à l'administration du FRR

Aucune somme n'a été versée à la MRC ou à DEV à titre de compensation pour l'administration de l'entente du FRR. Toutefois, le directeur général adjoint de la MRC et l'agente de soutien au développement social durable accompagnent le conseil de la MRC dans l'exécution du protocole d'entente.

3.3 Montants consacrés à la concertation des intervenants interpellés par le FRR

Aucune somme du FRR n'a été utilisée pour concerter et mobiliser les intervenants dans l'exécution des actions menant à la réalisation des engagements de la MRC. Les comités, les tables de travail et les ressources nécessaires à l'exécution de ces travaux ont été à la charge de la MRC et de DEV.

4. Bilan des activités par priorité d'intervention

4.1 Contribution au développement économique du territoire de Vaudreuil-Soulanges

En 2015, la MRC a décrété que DEV est l'organisme délégataire au sens de la loi des pouvoirs de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM). Cette délégation a été renouvelée en 2020 pour une nouvelle période de 5 ans (2021-2025). La MRC lui confie ainsi la planification et le soutien au développement économique sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et, à cette fin, DEV doit, entre autres :

1. Prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat de l'économie sociale ;
2. Élaborer et veiller à la réalisation d'un plan stratégique régional de développement intégré, incluant un plan d'action pour l'économie et l'emploi ;
3. Effectuer des activités d'attraction et de rétention d'entreprises dans les secteurs industriel, commercial et touristique ;
4. Mettre en place les conditions propices à l'établissement du pôle logistique d'innovation multisite en concertation avec la MRC, les municipalités concernées, les gouvernements provincial et fédéral et les acteurs de la chaîne logistique ;
5. Mettre en place des outils de promotion et d'accueil touristique, des initiatives de mise en valeur du territoire et des aides financières pour les entreprises et les organismes dans le but de bonifier l'offre touristique et commerciale ;
6. Accompagner les intervenants dans la mise en valeur et les retombées économiques du canal de Soulanges et la gestion du Parc régional du canal de Soulanges, incluant la gouvernance et la gestion ;
7. Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire ;
8. S'engager à réaliser tout mandat, avec les budgets dédiés nécessaires, qui découle de l'exercice de l'une ou l'autre des compétences qui sont attribuées à la MRC par la loi et qui sont associées au développement local ou régional et au soutien à l'entrepreneuriat ou qui découle d'une entente conclue entre la MRC et le gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes ou de tout autre organisme ;
9. Gérer tout autre fonds de développement ou de capital de risque incluant le fonds local d'investissement (ci-après nommé « FLI »).

Afin de répondre à l'objet de l'entente, DEV doit, entre autres, analyser, valider et apporter avis et conseils relatifs aux diverses phases de vie d'une entreprise, jouer un rôle de courroie de transmission, soutenir des projets visant la création d'emplois de qualité pour les citoyens et particulièrement notre jeunesse, accompagner des projets et gérer les espaces dédiés aux activités commerciales et industrielles, maintenir à jour et développer nos connaissances du territoire et de nos secteurs d'activités, promouvoir l'image du territoire, mettre en valeur les initiatives des promoteurs, être proactif dans la promotion de tous les secteurs d'activités (touristique, agroalimentaire, commercial, culturel et industriel) et identifier les lieux d'affaires disponibles sur tout le territoire. Pour l'année 2024, la contribution totale de la MRC (incluant la part du FRR) est de 2 890 000 \$¹.

¹ La contribution totale équivaut à la somme de la contribution annuelle (1 875 000 \$) et de la portion du FRR dédiée au développement économique du territoire (880 000 \$).

Données générales et faits saillants des interventions sectorielles

Le bilan annuel de DEV sera présenté dans le rapport annuel « Réalisations 2024 » de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dressera les faits saillants des interventions de DEV pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (période financière et d'évaluation des activités de la corporation). Lorsque le rapport sera publié, vous pourrez le consulter au lien suivant : <https://mrcvs.ca/documents-de-reference/>

Utilisation du FRR

Salaire des ressources en accompagnement d'entreprise de DEV (mission de base) : 468 759,75 \$
Fonds de soutien en entrepreneuriat (FSE) : 25 000 \$
Fonds de soutien au transfert d'entreprise (FSTE) : 28 678.25 \$
Programme d'appui à la relance économique des entreprises (PARÉE) : 62 000 \$
Programme LEAN : 15 562 \$
Mandat de développement et de promotion touristique : 274 890 \$
Soutien au déploiement des navettes fluviales régionales : 5 110 \$

Total (en 2024) : 880 000 \$

4.2 Poursuite de la mobilisation au sein des communautés et encourager leurs initiatives

Pour faire suite au Pacte rural qui s'est terminé en 2015-2016¹, il a été décidé de développer une structure de soutien efficace pour les acteurs du développement social du territoire. L'année 2016 a été marquée par la réflexion et le développement d'un nouvel outil de financement capable de répondre adéquatement aux enjeux de développement des communautés de l'ensemble de la MRC. En septembre 2016, le conseil de la MRC a pris la décision de créer le *Fonds de développement des communautés* (FDC).

Le FDC est une formule facilitant le soutien des projets visant l'amélioration de la qualité des divers milieux de vie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Cette formule rallie le *Fonds régions et ruralité — volet 2* et le *Fonds de développement social* de la MRC. Sous forme de guichet unique, le FDC se veut avant tout la porte d'entrée pour les divers fonds gérés par la MRC et disponibles aux initiatives des intervenants de la *Politique de développement social durable* (PDSO). Pour faciliter le travail des promoteurs, les acteurs chargés de l'administration du Fonds (comité d'analyse et conseil de la MRC) auront la responsabilité de sélectionner les meilleurs fonds pour soutenir les projets déposés.

La PDSO est le fruit d'un large processus consultatif réalisé de 2006 à 2008 auquel ont participé 121 organisations et 80 citoyens du territoire. La PDSO de Vaudreuil-Soulanges permet d'agir localement et régionalement afin de soutenir et de développer le partenariat entre les organismes du milieu. Son objectif est de favoriser l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens et le mieux-être des collectivités de Vaudreuil-Soulanges dans une perspective intégrée et durable.

Depuis 2011, la table territoriale de développement social durable, une concertation intersectorielle réunissant une vingtaine d'organisations de la région, travaille au développement de collectivités dynamiques et solidaires dans un environnement sain et sécuritaire.

Pour en apprendre davantage, consultez la page dédiée à la PDSO dans le site Internet de la MRC.

En 2024, le FDC tient compte des planifications existantes à la MRC, en particulier la *Politique de développement social durable*. Le nouveau fonds regroupe les éléments suivants :

- les dimensions territoriales et locales ainsi que celles des milieux dévitalisés et prend en compte les orientations et les objectifs d'intervention ;
- les modalités de mobilisation, d'animation, d'information et de reddition de comptes à la population ;
- les composantes de la gouvernance, soit les mécanismes de gestion de l'enveloppe budgétaire, le processus décisionnel pour le choix des projets, ainsi que le contenu, les moyens et la fréquence de la diffusion des résultats.

L'appel de projets du FDC a été mené du 5 mars au 24 avril 2024. Quatre projets de développement social ont été sélectionnés et ont obtenu des subventions totalisant 100 000 \$.

¹ Le programme et l'appellation Pacte rural ont été maintenus dans la région lors de la première année du FRR.

Utilisation du FRR

- Fonds de développement des communautés (FDC) : 100 000 \$

4.3 Soutien au développement des projets structurants dans la MRC

Cette priorité avait été identifiée afin de permettre au conseil de la MRC de saisir une ou des opportunités en cours d'année.

Utilisation du FRR

Projets relatifs aux opportunités :

- Équipements régionaux 2024 : 192 000 \$
- Info territoire : 195 400 \$
- Concertation Horizon : 20 000 \$
- Nature Action Québec : 6 622.30 \$
- Téléphonie IP (MRC) : 6 510.74 \$

Le protocole du FRR demande la participation de la MRC dans le cadre de l'évaluation de son programme. Les données exigées sont les suivantes :

- Nombre de priorités d'intervention ainsi que les principales clientèles et secteurs visés : 3

Priorités d'intervention	Principales clientèles visées	Principaux secteurs visés
Contribuer au développement économique du territoire de Vaudreuil-Soulanges	- Entreprises - Entreprises d'économie sociale	- Développement économique et des affaires
Poursuivre la mobilisation au sein des communautés et encourager leurs initiatives	- Municipalités - Organismes locaux ou régionaux - Autre : population	- Services de proximité - Développement et innovation sociale
Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC	- Autre : selon opportunités	- Autre : selon opportunités

- A) Estimation du nombre total d'emplois créés ou maintenus par les projets d'entreprises : Quatre-vingt-douze (92) emplois créés ou maintenus
- B) Estimation du nombre d'emplois créés ou maintenus par les projets structurants pour améliorer les milieux de vie :
 - Trois (3) emplois créés
 - Un (1) emploi maintenu
- C) Estimation du nombre de personnes par année ayant donné des services-conseils aux entrepreneurs désirant lancer une entreprise ainsi qu'aux entreprises existantes et nombre d'entrepreneurs et d'entreprises ayant bénéficié de ces services :

- Deux cent soixante-dix-huit (278) bénéficiaires pour l'équivalent de cinq (5) personnes par année.
 - Dix-neuf (19) financements octroyés totalisant 131 240.25 \$ pour des investissements générés de plus de 1,58M\$.
- D) Estimation du nombre de personnes par année ayant donné du soutien aux communautés et groupes communautaires et nombre de communautés ou de groupes ainsi aidés :
- Une municipalité et 3 organismes à but non lucratif ont bénéficié de l'aide.

Annexe 1 – Liste du soutien accordé aux initiatives du territoire

Programme Soutien à l'entrepreneuriat (FSE)

Nombre de projets soutenus	Total des subventions FRR	Valeur totale des projets	Emplois créés ou maintenus
5	25 000 \$	76 400 \$	15

Programme d'appui à la relance économique des entreprises (PARÉE)

Nombre de projets soutenus	Total des subventions FRR	Valeur totale des projets	Emplois créés ou maintenus
5	62 000 \$	1 424 500 \$	78

Programme LEAN

Nombre de projets soutenus	Total des subventions FRR	Valeur totale des projets	Emplois créés ou maintenus
2	15 562 \$	20 750 \$	24

* Dans le cas d'un projet Lean, le chiffre mentionné fait référence au nombre d'emplois touchés par le processus d'amélioration.

Fonds de soutien au transfert d'entreprise (FSTE)

Nombre de projets soutenus	Total des subventions FRR	Valeur totale des projets	Emplois créés ou maintenus
7	28 678.25 \$	77 274 \$	50

Fonds de développement des communautés (FDC)

Bénéficiaire	Titre du projet	Subvention FRR	Valeur totale	Emplois créés ou maintenus
Comité logement Valleyfield	Développement et consolidation Mon logement, Mes droits	52 000 \$	75 405 \$	1
Ville de Saint-Lazare	À la découverte des racines du monde	7 000 \$	18 000 \$	0
Fondation de la Cité-des-Jeunes	J'embarque sur l'eau en Rabaska	15 000 \$	67 310 \$	0
Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges	L'art au cœur de mon été	26 000 \$	66 117 \$	2

Projets relatifs aux opportunités

Bénéficiaire	Titre du projet	Subvention FRR	Valeur totale	Emplois créés ou maintenus
Maison Trestler	Soutien aux équipements régionaux (2024)	25 000 \$	25 000 \$	1
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges	Soutien aux équipements régionaux (2024)	55 000 \$	55 000 \$	1
Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges	Soutien aux équipements régionaux (2024)	62 000 \$	62 000 \$	0
Parc du canal de Soulanges	Soutien aux équipements régionaux (2024)	25 000 \$	25 000 \$	0
Centre historique de la Pointe-du-Moulin	Soutien aux équipements régionaux (2024)	25 000 \$	25 000 \$	0
Info territoire	Soutien géomatique	195 400 \$	195 400 \$	1
Concertation Horizon	Concertation Horizon	25 000 \$	25 000 \$	1
Nature Action Québec	PRMHH	6 622.30 \$	6 622.30 \$	
MRC de Vaudreuil-Soulanges	Téléphonie IP	6 510.74 \$	6 510.74 \$	